

Recueil des actes administratifs

■ n° 324

13 novembre 2020

Pages 8273 à 8298

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2020-445 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire.....	8276
Arrêté n° 2020-446 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement.....	8277
Arrêté n° 2020-447 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres.....	8279
Arrêté n° 2020-448 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées.....	8279
Arrêté n° 2020-449 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms.....	8282
Arrêté n° 2020-450 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique.....	8282
Arrêté n° 2020-451 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels.....	8283
Arrêté n° 2020-452 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....	8284
Arrêté n° 2020-453 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie.....	8284
Arrêté n° 2020-454 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales.....	8285
Arrêté n° 2020-455 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Direction de projets audiovisuels et numériques.....	8286
Arrêté n° 2020-456 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux.....	8287
Arrêté n° 2020-457 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Histoire de l'art et archéologie.....	8288
Arrêté n° 2020-481 du 5 novembre 2020 portant désignation du responsable d'unité de travail Services Généraux.....	8288
Arrêté n° 2020-482 du 5 novembre 2020 portant désignation du responsable d'unité de travail Sciences – ADGE et Locaux Communs.....	8289
Arrêté n° 2020-483 du 5 novembre 2020 portant désignation du responsable d'unité de travail CCA (LaSIE, LIENSs, FREDD).....	8290

Arrêté n° 2020-484 du 5 novembre 2020 relatif à la désignation du responsable des bâtiments CCA – Pôle Sciences - ILE.....	8292
Arrêté n° 2020-485 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master 2ème année du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures.....	8293
Arrêté n° 2020-486 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit	8293
Arrêté n° 2020-495 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master 2ème année du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Marketing, vente, Tourisme, Management des systèmes d'information, Management et administration des entreprises, Sciences pour l'environnement.....	8294
Arrêté n° 2020-496 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion	8295
Arrêté n° 2020-509 du 26 octobre 2020 portant attribution d'une subvention relative à la participation financière du CRHIA au projet région VisioNages.....	8295
Arrêté n° 2020-510 du 10 novembre 2020 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université (Valérie Thiéry).....	8296
Arrêté n° 2020-513 du 10 novembre portant annulation des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagères et usagers aux conseils centraux de La Rochelle Université.....	8298

Arrêtés

Arrêté n° 2020-445 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences
- > Nathalie CRENAULT, professeuse certifiée contractuelle
- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Bruno MARNOT, professeur des universités
- > Louis MARROU, professeur des universités
- > Caroline SARRAZIN, attachée temporaire d'enseignement et de recherche
- > Anaëlle VAYSSIÈRE enseignante contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Tobias BOESTAD, attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- > Nathalie CRENAULT, professeuse certifiée
- > Laurent HUGOT, maître de conférences
- > Charles ILLOUZ, professeur des universités
- > Laurent VIDAL, professeur des universités

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Mickaël AUGERON, maître de conférences
- > Nathalie CRENAULT, professeuse certifiée
- > Charles ILLOUZ, professeur des universités
- > Bruno MARNOT, professeur des universités
- > Pierre PRETOU, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Nathalie CRENAULT, professeuse certifiée
- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Amicie PELISSIE DU ROSAS, attachée temporaire d'enseignement et de recherche
- > Laurence TRANOY, maîtresse de conférences
- > Laurent VIDAL, professeur des universités

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Mickaël AUGERON, maître de conférences
- > Bruno MARNOT, professeur des universités
- > Isabelle MORINO, professeuse agrégée
- > Jean Sébastien NOEL, maître de conférences
- > Laurent VIDAL, professeur des universités

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Laurent HUGOT, maître de conférences
- > Isabelle MORINO, professeuse agrégée
- > Jean Sébastien NOEL, maître de conférences
- > Pierre PRETOU, professeur des universités
- > Laurence TRANOY, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-446 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent BRASSOUS, maître de conférences, président
- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences
- > Nathalie CRENAULT, professeuse certifiée contractuelle
- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Bruno MARNOT, professeur des universités
- > Louis MARROU, professeur des universités

- > Caroline SARRAZIN, attachée temporaire d'enseignement et de recherche
- > Anaëlle VAYSSIÈRE enseignante contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Nathalie CRENAULT, professeuse certifiée
- > Bruno LEAL, professeur agrégé
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Didier VYE, maître de conférences
- > Anaëlle VAYSSIÈRE enseignante contractuelle

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Sabine FORGUES, professeuse agrégée
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Caroline SARRASIN, attachée temporaire d'enseignement et de recherche
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Anaëlle VAYSSIÈRE enseignante contractuelle
- > Didier VYE, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Sabine FORGUES, professeuse agrégée
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Frédéric ROUSSEaux, maître conférences
- > Anaëlle VAYSSIÈRE enseignante contractuelle
- > Didier VYE, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Nathalie CRÉNAULT, professeuse certifiée
- > Louis MARROU, professeur des universités
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Didier VYE, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie et aménagement est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Caroline BLONDY, maîtresse de conférences, présidente
- > Jean-Michel CAROZZA, professeur des universités
- > Nathalie CRÉNAULT, professeuse certifiée
- > Louis MARROU, professeur des universités
- > Emmanuelle PETIT, maîtresse de conférences contractuelle
- > Luc VACHER, maître de conférences
- > Anaëlle VAYSSIÈRE enseignante contractuelle

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-447 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Lettres est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Serge LINKES, maître de conférences, président
- > Annabel AUDUREAU, professeuse certifiée
- > Charles BRION, maître de conférences
- > Laurence BRUNET-HUNAUT, maîtresse de conférences
- > Tatiana CLAVIER, professeuse certifiée

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-448 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Martine BREILLAC, professeuse agrégée, présidente
- > Rémy LUCAS, maître de conférences
- > Fernanda PISMEL-CLATOT, lectrice
- > Marisol ABELLA-BETANCOURTH, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle, présidente
- > Martine BREILLAC, professeuse agrégée
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > James TROMBLEY, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > James TROMBLEY, maître de conférences, président
- > Marcia RAWLINGSON, enseignante contractuelle
- > Genoveva PIQUERAS-NAVARRO, enseignante contractuelle
- > Emmanuelle ANDRES, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Danièle ANDRÉ, maîtresse de conférences, présidente
- > Martine BREILLAC, professeuse agrégée
- > Fernanda PISMEL, enseignante contractuelle
- > Marisol ABELLA-BETANCOURTH, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Danièle ANDRÉ, maîtresse de conférences, présidente
- > Sebastian URIOSTE, maître de conférences contractuel
- > Rémy LUCAS, maître de conférences
- > Marie LECOURT, professeuse certifiée

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-espagnol-portugais est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Rémy LUCAS, maître de conférences, président
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié
- > James TROMBLEY, maître de conférences
- > Marie LECOURT, professeuse certifiée

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Adam CLAY professeur certifié, président
- > Pierre-Henry DE BRUYN, maître de conférences
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences
- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Frédéric CATHALA, professeur agrégé, président
- > Xinyu HU, professeuse agrégée
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Adam CLAY, professeur certifié
- > Sundasari WITAKANIA, maîtresse de langue

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Xinyu HU, professeuse certifiée
- > Dwi WINARSIH, maîtresse de conférences contractuelle
- > Yonghae KWON, maître de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeuse agrégée

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Chandra NURAINI, maîtresse de conférences
- > Xinyu HU, professeuse certifiée
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Valérie SYSTERMANS, professeuse agrégée
- > Adam CLAY, professeur certifié

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Zhimin BAI, maîtresse de conférences
- > Chandra NURAINI-GRANGÉ, maîtresse de conférences
- > Peter RAWLINGSON, professeur certifié
- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées, anglais-chinois, anglais-coréen, anglais-indonésien est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Evelyne CHÉREL-RIQUIER, maîtresse de conférences
- > Agnès AUGER, professeuse certifiée
- > Adam CLAY, professeur certifié
- > Dwi WINARSIH, maîtresse de conférences contractuelle

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-449 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et 613-4,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers du tourisme et des loisirs spécialité Patrimoines, langues et tourisms est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Mickaël AUGERON, maître de conférences, président
- > Catherine BLANC, consultante
- > Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études, intervenant professionnel

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-450 du 20 octobre 2020 portant nomination du jury de licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et 613-4,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de la licence professionnelle du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Frédéric POUGET, maître de conférences, président
- > Nathalie CRENAULT, professeuse certifiée
- > Alain LAYEC, professeur associé
- > Pierre RODRIGUEZ, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants par affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-451 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Mickaël Augeron, maître de conférences,
- > Laurent Hugot, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent Hugot, maître de conférences, président
- > Dominique Chavigny, professeur associé
- > James Trombley, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-452 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Mickaël Augeron, maître de conférences,
- > Laurent Hugot, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Mickaël Augeron, maître de conférences, président
- > Philippe Marais, professionnel
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-453 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences,
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences.

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-454 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Asie Pacifique est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences, présidente
- > Zhimin Bai, maîtresse de conférences
- > Michel Grenier, maître de conférences
- > David Waterman, professeur des universités
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 1 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Rémy Lucas, maître de conférence, président
- > Cécile Chantraine, professeuse des universités
- > James Trombley, maître de conférences

> Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

> Sebastian Urioste, maître de conférences contractuel, président

> Fernanda Pismel, lectrice

> Danièle André, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

> Emmanuelle Andres, maîtresse de conférences, présidente

> Marie Lecourt, professeuse certifiée

> Marcia Rawlingson, enseignante contractuelle

Le jury du semestre 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2019-2020 de :

> Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences HDR, présidente

> Danièle André, maîtresse de conférences

> Fernanda Pismel, lectrice

> Cécile Chantraine, professeuse des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-455 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Direction de projets audiovisuels et numériques est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

> Diego Jarak, maître de conférences, président

> Joao Garcia, professionnel

- > Solenne Gros de Beler, professionnelle
- > Laurent Vidal, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-456 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Sciences pour l'environnement parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Virginie Duvat-Magnan, professeuse des universités, présidente
- > Frédéric Pouget, maître de conférences
- > Luc Vacher, maître de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-457 du 12 octobre 2020 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Histoire de l'art et archéologie**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-2,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de La Rochelle n°2014-07-07-2-3 du 7 juillet 2014 relative au diplôme d'université histoire de l'art et archéologie,
Vu les propositions de M. le directeur de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury pour la délivrance du Diplôme d'Université Histoire de l'art et archéologie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences, présidente
- > Pierre Prétou, maître de conférences,
- > Laurent Hugot, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 12 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-481 du 5 novembre 2020 portant désignation du responsable d'unité de travail Services Généraux**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4121-1 à L. 4121-5 et R. 4121-1 à R. 4121-4,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
Vu l'instruction générale de La Rochelle Université du 19 mai 2014 sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail ainsi que sur la protection de l'environnement,

ARRÊTE**Article 1**

Monsieur Yannick JOLLY est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité dans l'unité de travail Services Généraux.

Article 2

Au sein de cette unité de travail, il doit appliquer et faire appliquer les règles en matière d'hygiène et de sécurité notamment celles définies dans les livres I^{er} à V de la quatrième partie « Santé et sécurité au travail » du code du travail et les décrets pris pour son application et prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents.

Article 3

Il doit nommer obligatoirement un ou des agents chargés de l'assister et de le conseiller dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement (Assistant de Prévention).

Article 4

Il doit notamment :

- > Mettre en œuvre une démarche globale de prévention,
- > Dresser l'inventaire et évaluer les risques professionnels au sein de l'unité de travail, les identifier dans le document unique d'évaluation des risques professionnels qui doit être réévalué annuellement,
- > Programmer annuellement des actions de prévention pour l'unité de travail,
- > S'assurer que les équipements de travail soient installés, entretenus et vérifiés de manière à garantir la sécurité des agents et, le cas échéant, des usagers,
- > Améliorer les méthodes et le milieu de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- > Veiller à ce que les locaux soient tenus dans un état constant de propreté et qu'ils présentent les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes,
- > Veiller aux bonnes pratiques professionnelles et faire respecter les lois, règlements et consignes en vigueur dans l'établissement,
- > S'assurer que les consignes de sécurité sont bien établies au sein de l'unité de travail, affichées et communiquées aux personnes concernées. Elle assure la traçabilité de cette diffusion,
- > Prendre toutes les dispositions pour faire assurer la formation à la sécurité et le suivi médical du personnel,
- > Veiller à la bonne tenue et au suivi des remarques portées sur le registre de santé et sécurité de son unité de travail,
- > Le cas échéant, veiller à se conformer aux obligations réglementaires fixées par d'autres textes ministériels liées aux activités réalisées dans son unité de travail, et notamment celles concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, les établissements recevant du public, les organismes génétiquement modifiés, la gestion des sources de rayonnements ionisants, l'expérimentation animale...

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 novembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-482 du 5 novembre 2020 portant désignation du responsable d'unité de travail Sciences – ADGE et Locaux Communs**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4121-1 à L. 4121-5 et R. 4121-1 à R. 4121-4,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
Vu l'instruction générale de La Rochelle Université du 19 mai 2014 sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail ainsi que sur la protection de l'environnement,

ARRÊTE**Article 1**

Madame Valérie THIERY est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité dans l'unité de travail Sciences – ADGE et Locaux Communs.

Article 2

Au sein de cette unité de travail, elle doit appliquer et faire appliquer les règles en matière d'hygiène et de sécurité notamment celles définies dans les livres I^{er} à V de la quatrième partie « Santé et sécurité au travail » du code du travail et les décrets pris pour son application et prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents.

Article 3

Elle doit nommer obligatoirement un ou des agents chargés de l'assister et de la conseiller dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement (Assistant de Prévention).

Article 4

Elle doit notamment :

- > Mettre en œuvre une démarche globale de prévention,
- > Dresser l'inventaire et évaluer les risques professionnels au sein de l'unité de travail, les identifier dans le document unique d'évaluation des risques professionnels qui doit être réévalué annuellement,
- > Programmer annuellement des actions de prévention pour l'unité de travail,
- > S'assurer que les équipements de travail soient installés, entretenus et vérifiés de manière à garantir la sécurité des agents et, le cas échéant, des usagers,
- > Améliorer les méthodes et le milieu de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- > Veiller à ce que les locaux soient tenus dans un état constant de propreté et qu'ils présentent les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes,
- > Veiller aux bonnes pratiques professionnelles et faire respecter les lois, règlements et consignes en vigueur dans l'établissement,
- > S'assurer que les consignes de sécurité sont bien établies au sein de l'unité de travail, affichées et communiquées aux personnes concernées. Elle assure la traçabilité de cette diffusion,
- > Prendre toutes les dispositions pour faire assurer la formation à la sécurité et le suivi médical du personnel,
- > Veiller à la bonne tenue et au suivi des remarques portées sur le registre de santé et sécurité de son unité de travail,
- > Le cas échéant, veiller à se conformer aux obligations réglementaires fixées par d'autres textes ministériels liées aux activités réalisées dans son unité de travail, et notamment celles concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, les établissements recevant du public, les organismes génétiquement modifiés, la gestion des sources de rayonnements ionisants, l'expérimentation animale...

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 novembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-483 du 5 novembre 2020 portant désignation du responsable d'unité de travail CCA (LaSIE, LIENSs, FREDD)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4121-1 à L. 4121-5 et R. 4121-1 à R. 4121-4,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
Vu l'instruction générale de La Rochelle Université du 19 mai 2014 sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail ainsi que sur la protection de l'environnement,

ARRÊTE

Article 1

Madame Valérie THIERY est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité dans l'unité de travail CCA (LaSIE, LIENSs, FREDD).

Article 2

Au sein de cette unité de travail, elle doit appliquer et faire appliquer les règles en matière d'hygiène et de sécurité notamment celles définies dans les livres I^{er} à V de la quatrième partie « Santé et sécurité au travail » du code du travail et les décrets pris pour son application et prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents.

Article 3

Elle doit nommer obligatoirement un ou des agents chargés de l'assister et de la conseiller dans la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement (Assistant de Prévention).

Article 4

Elle doit notamment :

- > Mettre en œuvre une démarche globale de prévention,
- > Dresser l'inventaire et évaluer les risques professionnels au sein de l'unité de travail, les identifier dans le document unique d'évaluation des risques professionnels qui doit être réévalué annuellement,
- > Programmer annuellement des actions de prévention pour l'unité de travail,
- > S'assurer que les équipements de travail soient installés, entretenus et vérifiés de manière à garantir la sécurité des agents et, le cas échéant, des usagers,
- > Améliorer les méthodes et le milieu de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- > Veiller à ce que les locaux soient tenus dans un état constant de propreté et qu'ils présentent les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé des personnes,
- > Veiller aux bonnes pratiques professionnelles et faire respecter les lois, règlements et consignes en vigueur dans l'établissement,
- > S'assurer que les consignes de sécurité sont bien établies au sein de l'unité de travail, affichées et communiquées aux personnes concernées. Elle assure la traçabilité de cette diffusion,
- > Prendre toutes les dispositions pour faire assurer la formation à la sécurité et le suivi médical du personnel,
- > Veiller à la bonne tenue et au suivi des remarques portées sur le registre de santé et sécurité de son unité de travail,
- > Le cas échéant, veiller à se conformer aux obligations réglementaires fixées par d'autres textes ministériels liées aux activités réalisées dans son unité de travail, et notamment celles concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, les établissements recevant du public, les organismes génétiquement modifiés, la gestion des sources de rayonnements ionisants, l'expérimentation animale...

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 novembre 2020.

Le président

Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-484 du 5 novembre 2020 relatif à la désignation du responsable des bâtiments CCA – Pôle Sciences - ILE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu le code de la construction et de l'habitation, articles R123-1 à R123-55,
Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 du Ministère de l'Intérieur, relatif à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu l'instruction générale de La Rochelle Université sur l'hygiène, la sécurité, la santé au travail et la protection de l'environnement du 19 mai 2014.

ARRÊTE

Article 1

Pendant l'exploitation des bâtiments nommés ci-dessous :

- > Centre Commun d'Analyses, sis 5 allée de l'Océan, 17000 La Rochelle,
- > Pôle Sciences (Bâtiments Pascal, Fourier, D'Orbigny, Maison des Sciences de l'Ingénieur), sis avenue Michel Crépeau, 17000 La Rochelle,
- > L'Institut du Littoral et de l'Environnement, sis 2 rue Olympe de Gouges, 17000 La Rochelle,

Madame Valérie THIERY, est désignée responsable des dits bâtiments pour l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant de Public ou relevant du Code du travail.

Article 2

Elle veille à ce que les locaux, installations techniques et équipements soient maintenus et exploités en conformité avec les dispositions prévues par le règlement de sécurité ou le code du travail contre les risques d'incendie et de panique applicables aux bâtiments. A cet effet, elle doit notamment :

- > S'assurer que les vérifications techniques prévues par le règlement de sécurité soient réalisées,
- > Le cas échéant, être présente ou être représentée lors des visites de locaux par la commission de sécurité compétente,
- > Prendre toutes les dispositions pour faire assurer la formation des personnels à la sécurité et organiser des exercices d'évacuation,
- > Participer à la tenue du registre de sécurité incendie,
- > Faire prendre toutes les mesures de prévention et de sauvegarde telles qu'elles sont définies par le règlement de sécurité,
- > S'assurer que les travaux prescrits par les organismes agréés ou par les techniciens compétents ainsi que toutes les prescriptions mentionnées par la commission de sécurité soient réalisés.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 novembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-485 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnels pour l'accès au niveau de master 2ème année du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1 – Composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnels pour l'accès au niveau de master

La commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnels, pour l'accès au niveau du master 2^e année du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Droit du numérique, Droit public, Droit des assurances, Droit de l'entreprise, Justice, procès, procédures, est composée pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Paul Cazalbou, professeur des universités, président
- > Linda Arcelin, professeuse des universités
- > Alain Bobant, co-directeur master mention Droit du numérique, professionnel
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Francette Fines, professeuse des universités
- > François Goliard, maître de conférences
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences

Article 2 – Mesure d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-486 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1 – Composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de la licence

La commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit est composée pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > François Goliard, maître de conférences, président
- > Dorothee Simonneau, maîtresse de conférences
- > Philippe Sturmel, maître de conférences

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-495 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master 2ème année du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Marketing, vente, Tourisme, Management des systèmes d'information, Management et administration des entreprises, Sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment son article 5,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1 – Composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès au niveau de master

La commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès au niveau du master 2ème année du domaine Droit, Économie, Gestion, mentions Marketing, vente, Tourisme, Management des systèmes d'information, Management et administration des entreprises, Sciences pour l'environnement, est composée pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Isabelle Sueur, professeuse des universités, présidente
 - > Florence De Ferran, maîtresse de conférences
 - > Florence Euzéby, maîtresse de conférences
 - > Mathieu Paquerot, maître de conférences
 - > Gaël Planchais, maître de conférences associé
 - > Jean-Charles Rico, maître de conférences
 - > Julien Viau, maître de conférences
-

Article 2 – Mesure d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-496 du 26 octobre 2020 portant composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels pour l'accès à la licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du doyen de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management,

ARRÊTE

Article 1 – Composition de la commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels pour l'accès au niveau de la licence

La commission pédagogique de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels pour l'accès au niveau de licence deuxième et troisième année du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion est composée pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Isabelle Sueur, professeuse des universités, présidente
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Sophie Tarascou, maîtresse de conférences
- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-509 du 26 octobre 2020 portant attribution d'une subvention relative à la participation financière du CRHIA au projet région VisioNages

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1**

Une subvention d'un montant de 270,00 euros est accordée à l'Université de Bordeaux pour soutenir le projet intitulé : « VisionNAges – Imaginaires des Territoires à l'heure de la nouvelle Région. Fictions tournées en Nouvelle-Aquitaine, 2004-2020 ».

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire CRB12/CRHIA/CREDITS DE RECHERCHE pour un montant de 270,00 €.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 26 octobre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-510 du 10 novembre 2020 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université (Valérie Thiéry)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 – Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée à Valérie Thiéry pour signer au nom du président de l'université les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « FoRMULR » et « GFC-dépenses » de La Rochelle Université.

Cette délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité ou les entités budgétaires suivantes :

- CRB01/DEP MIXTES/FST DM
- CRB04/P.F.C/DIU EIL
- > CRB04/P.F.C/DU FST BIOEM
- > CRB04/P.F.C./DU FST BIOSOUM
- CRB04/P.F.C/DU FST DU OPB
- CRB11/LICENCES/DRONEEDUC
- CRB11/LICENCES/EIGSI
- CRB11/LICENCES/GENIE CIVIL
- CRB11/LICENCES/INFORMATIQUE
- CRB11/LICENCES/MATHEMATIQUES
- CRB11/LICENCES/PHYSIQUE CHIMIE
- CRB11/LICENCES/SCIENCES DE LA TERRE
- CRB11/LICENCES/SCIENCES DE LA VIE
- CRB11/LICENCES/SCIENCES POUR LA SANTE
- CRB11/LICENCES PROF/LP OPTIQUE
- > CRB11/TRANSVERSAL/CMI
- CRB11/TRANSVERSAL/CONCOURS FDS
- CRB11/TRANSVERSAL/FST ADGE

- CRB11/TRANSVERSAL/INFO TRANSVERSALE
- CRB11/TRANSVERSAL/PLATEFORME BRASSICOLE
- CRB12/FEDERATIONS ET RESEAUX/IRSTV
- CRB12/MASTERS/BIOTECHNOLOGIES
- > CRB12/MASTERS/DU CINE ANIMALIER
- > CRB12/MASTERS/EU MARENET
- CRB12/MASTERS/GBMAI
- CRB12/MASTERS/GENIE CIVIL
- CRB12/MASTERS/GENIE CIVIL TNCR
- CRB12/MASTERS/INFORMATIQUE
- CRB12/MASTERS/INFORMATIQUE DONNEES
- > CRB12/MASTERS/MASTER BLUE 2019-2020
- CRB12/MASTERS/MASTER BLUE CAREERS
- CRB12/MASTERS/MATHEMATIQUES MIX
- CRB12/MASTERS/MEEF
- CRB12/MASTERS/SGM
- CRB12/MASTERS/SPE GEEL
- CRB12/MASTERS/SPE GGL
- CRB12/TRANSVERSAL/EEFE
- CRB12/TRANSVERSAL/FST ADGE
- CRB12/TRANSVERSAL/SOUTE A SOLVANTS

et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 – Fonctionnement (hors mission) et équipement

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- > la constatation du service fait,
- > la facturation de prestations externes,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 – Missions

a) Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zones dites « à risque » déconseillées par le ministère des affaires étrangères.

La présente délégation porte sur :

- > les ordres de missions avec ou sans remboursement, hors zones dites « à risque » identifiées par le ministère des affaires étrangères,
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- > les états de frais de déplacements,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b) Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le ministère des affaires étrangères.

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont validés par le président de l'université ou le directeur général des services après visa du responsable de l'entité budgétaire, dans un délai de trois semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 novembre 2020

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-513 du 10 novembre portant annulation des élections des représentantes et représentants des personnels et des usagères et usagers aux conseils centraux de La Rochelle Université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté n° 2020-294 du 8 septembre 2020 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (CA/CR/CFVU),
Vu l'arrêté n° 2020-295 du 8 septembre 2020 portant organisation des élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (CA/CR/CFVU),
Considérant la fermeture de l'établissement consécutive au confinement national dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19,

ARRÊTE

Article 1

Les élections des représentantes et représentants des personnels et des usagères et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université, prévues le 17 novembre 2020, sont annulées.

Article 2

L'arrêté n° 2020-294 du 8 septembre 2020 portant organisation des élections des représentantes et représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (CA/CR/CFVU) est abrogé.

Article 3

L'arrêté n° 2020-295 du 8 septembre 2020 portant organisation des élections des représentantes et représentants des usagères et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire de La Rochelle Université (CA/CR/CFVU) est abrogé.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 novembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier